

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2023 à 20 heures

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de Conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 13 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 12

Etaient présents Benoît CUILIER, Sébastien DISTEL, Eric STENGER, Annette HELBRINGER, Dominique JACOB, Michel KEITH, Helena KRZYSZOWSKI, Ilse KONRAD, Isabelle OBERLE, Jean RITT, Jean-Marie ZUBER

Absents excusés Jézabel SCHAEFER.

Absent non excusé

Quorum : atteint

Le Conseil Municipal a été convoqué le 11 janvier 2023 avec comme ordre du jour :

- 2023-01. Désignation du secrétaire de séance
- 2023-02. Approbation du Procès-verbal du 29 novembre 2022
- 2023-03. Convention de mise à disposition de locaux des communes membres au profit de la CCPS
- DIVERS

2023-01	Désignation du secrétaire de séance
---------	-------------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, **M. Dominique JACOB**, comme Secrétaire de Séance.

2023-02	Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2022
---------	--

Ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 29/11/2022, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à la dite séance, approuve ledit procès-verbal.

2023-03	Convention de mise à disposition de locaux des communes membres au profit de la CCPS
---------	--

Dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance, la Communauté de Communes bénéficie de la mise à disposition de salles de la part des communes accueillant un site ALSH.

Cet accueil engendre des frais de fonctionnement pour les communes remboursés en partie par l'intercommunalité par le biais d'une convention.

A compter du 1^{er} janvier 2023 la compétence sera exercée par l'ALEF, délégataire de service public. C'est ce dernier qui s'affranchira de cette charge.

Ainsi, afin que le coût ne soit pas supporté par les seules communes, il est proposé d'approuver une convention tripartite (Communes/ComCom/ALEF) qui définit les modalités de facturation des charges mais également la participation par la ComCom aux potentiels investissements à réaliser.

Considérant l'utilisation des salles communales par la Communauté de Communes pour l'organisation d'ALSH dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance,

Vu la gestion en délégation de service public des ALSH, hormis ceux organisés à SAVERNE, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 décembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**,

- d'approuver la convention de mise à disposition des locaux, dont le cadre est joint en annexe,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

2023-04	Aménagement intérieur de la chapelle du couvent en espace culturel suite classement en ERP 5
----------------	---

Monsieur le Maire expose : Dans le cadre du budget 2023, il est proposé de poursuivre les travaux dans la Grande Chapelle :

- Reprise des branchements électriques et une nouvelle distribution.
- Pose d'un deuxième escalier de sécurité pour accès à la tribune,
- Travaux de chape et isolation du sol et pose de carrelage dans les toilettes,
- Travaux de revêtement de sol, menuiserie intérieure et confection d'un comptoir,
- Aménagement de l'espace toilette, isolation des murs, reprise et finition.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de ces opérations serait le suivant :

Coût total :	79 338,47 € HT
DETR (60 %) :	47 603,08 €
Autofinancement communal :	31 735,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- d'autoriser la réalisation de travaux dans la Grande Chapelle;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au financement de l'opération au budget 2023.

2023-05	Programme des travaux forestiers 2023 – état de prévision des coupes - devis
----------------	---

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme des travaux d'exploitation avec état de prévision des coupes concernant l'exploitation des bois ainsi que les travaux patrimoniaux, proposé par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2023 et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme des travaux d'exploitation soumis par l'ONF pour l'année 2023 ;
- vote les crédits correspondants à ce programme pour inscription au budget primitif 2023, selon le détail ci-après :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Abattage et façonnage	2 000,00 €	Coupes à façonner	5 790,00 €
Débardage	900,00 €	Coupes en vente sur pied	0,00 €
Honoraires	600,00 €		
Total Dépenses	3 550,00 €	Total Recettes	5 790,00 €
	Recettes prévisionnelles nettes		2 240,00 €

- autorise M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

DIVERS

- Salage et facturation à la commune de Reinhardsmunster : Suite à une demande d'un conseiller municipal, afin de préserver le personnel et le matériel de la commune de Thal-Marmoutier, au sujet du contenu de la convention signée entre la commune et celle de Reinhardsmunster et après discussion il a été décidé à l'unanimité de demander à la commune de Reinhardsmunster de prendre à sa charge à compter de la saison 2024/2025. La convention ayant été signée par tacite reconduction il y a lieu de la dénoncer dans les délais. Un courrier sera fait à la commune pour lui permettre de se retourner.

- Devis de l'escalier pour la mise aux normes de la chapelle du couvent : Le devis présenté par RB métal et design de Weinbourg a été accepté à l'unanimité sous réserve que la largeur de 1,10 m soit compatible avec l'ERP 5^{ème} catégorie
- Vente de parcelles boisées par des particuliers : Faisant suite à une demande d'un particulier souhaitant vendre et de préférence à la commune, quatre parcelles dont une boisée, le conseil municipal donne son accord pour un prix de 30euros l'are, prix accepté par le vendeur.
- Etude de faisabilité du couvent : Héléna Krzyszowski, conseillère municipale a fait part au conseil municipal du contenu de l'entretien qu'elle a eu avec le Cabinet SCET en charge de l'étude. L'entretien portait sur la faisabilité juridique du dossier.
- Réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde : Le PCS en cours et qui date de 2011 doit être actualisé et complété. Le document de 2011 a été distribué à chaque conseiller pour prendre connaissance du dossier. Une réunion spécifique sera organisée ultérieurement.
- Prévisions d'investissement pour 2023 : Un tour d'horizon a été fait concernant les investissements pour l'année 2023. Il en ressort la continuité de l'aménagement de la chapelle du couvent. Une réunion est prévue le 19 janvier avec les corps de métiers ciblés pour coordonner les travaux et établir les différents devis restants. Une demande de DETR sera faite pour le 31 janvier 2023.
- Réglage éclairage public : Suite à la réunion avec l'Entreprise Est-Réseaux il est convenu d'un nouveau devis en remplacement de celui établi le 4 novembre 2022.
- Contrat électricité salle polyvalente : Le maire informe le conseil municipal du renouvellement du contrat qui expirait le 31 décembre 2022. De par la puissance de 42kW, nous sommes impactés par l'augmentation conséquente des prix. La demande de repasser au contrat initial entraîne des modifications qui n'ont pu se faire dans les délais. Aussi le nouveau contrat est signé jusqu'au 30 juin 2023 à 24 heures. Une demande officielle sera faite à l'ES. Il en résulte qu'une attention particulière doit être observée par les utilisateurs quant aux économies d'énergie en matière d'éclairage de la grande salle. Un courrier leur a été adressé.
- Nettoyage de printemps : Le 25 mars 2023 a été retenu, rendez-vous à 9h00 sur le parking de la salle polyvalente. L'éventualité d'une journée citoyenne a été évoquée pour l'automne
- Tournée forêt communale : La date du 15 avril 2023 a été retenue. Rdv à 9h30 à la sortie de St Gall à l'abri à sel. Un déjeuner avec conjoint-e est prévu au Schaeferplatz à l'issue de la tournée.
- Prochain conseil municipal : mardi 14 mars 2023.

Le Maire lève la séance à 22h00

Affichage le 25 janvier 2023

**Rendu exécutoire par transmission en
Préfecture le 25 janvier 2023**

**Le Secrétaire de séance
Dominique JACOB**

**Le Maire
Jean-Claude DISTEL**